



## TRAVAIL À DISTANCE DANS LE CADRE DU PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

### Textes de références :

- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Le code du travail articles L4121-1 et L4121-2 ;
- Le décret n°82-453 relatif à l'hygiène, la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- La circulaire visant à assurer la continuité du service public dans les administrations de l'État et des collectivités locales en cas de pandémie grippale

### Principe :

Le présent document établit les modalités de travail à distance convenues entre un agent et son supérieur hiérarchique à titre exceptionnel dans le cadre de la gestion de crise sanitaire covid-19.

### Agent concerné par le travail à distance :

NOM : Prénom :

Grade :

Division / service / établissement / école :

**Activités prioritaires effectuées en travail à distance :** (Ne concerne pas les personnels enseignants assurant la continuité pédagogique)

### Modalités de fonctionnement du travail à distance :

Le travail à distance est mis en œuvre à compter du \_\_\_\_\_ et jusqu'à la décision de l'autorité administrative d'un retour au fonctionnement normal du service selon les horaires définis avec le supérieur hiérarchique.

### Coordonnées permettant de joindre l'agent :

Téléphone : Messagerie : @ac-reunion.fr

### Coordonnées permettant de joindre le supérieur hiérarchique :

Téléphone : Messagerie : @ac-reunion.fr

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'agent :

Signature du supérieur hiérarchique :

### Copie :

- à l'intéressé,
- au supérieur hiérarchique.

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Secrétariat général  
Direction des ressources  
humaines

2019-2020

Affaire suivie par

Téléphone

Fax

Courriel

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)